BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Secrétariat du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC)

Direction de la Stabilité Financière, des Activités Bancaires et du Financement de l'Economie

APPEL A SOUMISSION D'ARTICLES POUR LA REVUE DE LA STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE - EDITION 2025

THEMATIQUE GENERALE :

« Quels instruments pour évaluer l'impact des changements climatiques sur la stabilité financière de la CEMAC ? »

Juin 2025

Avenue Monseigneur VOGT
BP: 1917-Yaoundé-Cameroun

Tel : 222 23 40 30/ Fax. 222 23 33 29
www.beac.int

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Services Centraux
BP: 1917 Yaoundé

Le changement climatique constitue un facteur déterminant d'exposition aux risques physiques et risques de transition pour les économies modernes. Les risques physiques affectent directement la capacité productive des pays, dégradent la qualité des portefeuilles de crédit des établissements de crédit, accroissent les pertes financières des compagnies d'assurances et réduisent les recettes fiscales des États. Les risques de transition, quant à eux, impactent la valorisation de certaines entreprises sur les marchés financiers, en raison d'ajustements soudains et imprévus des prix d'actifs liés à l'évolution des politiques climatiques, réglementaires ou technologiques.

Ces risques se manifestent par des variations anormales de température, de précipitations et du niveau des eaux, des phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations, incendies, sécheresses, ainsi que par le développement rapide de technologies vertes sous l'impulsion de consommateurs de plus en plus exigeants. Les principaux canaux de transmission du changement climatique sur le système financier incluent les dommages aux actifs, la perturbation des activités économiques, l'augmentation des coûts des assurances dommages, la dépréciation du capital et les déséquilibres sur les marchés financiers.

Dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), les effets des changements climatiques se font ressentir avec une intensité croissante. La région subit les conséquences de la déforestation, de la sécheresse, de l'exploitation abusive des ressources naturelles et de la variabilité hydroclimatique, qui mettent à rude épreuve les écosystèmes forestiers et les moyens de subsistance des populations. Ces facteurs fragilisent également les capacités économiques des États membres, tout en exposant leurs finances publiques à un risque accru de surendettement[1].

Les risques physiques représentent une menace sérieuse pour la stabilité financière régionale. Les fragilités engendrées pourraient entraîner une accumulation excessive de risques financiers (risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité, etc.), compromettant la résilience des banques, des compagnies d'assurances et des marchés financiers de la zone.

Face à ces enjeux, plusieurs défis restent à relever pour contenir et réduire l'impact des changements climatiques sur la stabilité financière dans la CEMAC, notamment l'adaptation des cadres réglementaires des institutions financières pour mieux intégrer les risques climatiques dans leurs activités, la constitution d'une base de données climatiques fiable, afin d'évaluer plus efficacement les vulnérabilités ; la mobilisation de ressources financières extérieures pour soutenir les efforts de résilience climatique des États membres.

Banque des États de l'Afrique Centrale
Services Centraux

[1] La banque mondiale a estimé à 10 % du PIB les pertes attendues par le Cameroun d'ici 2050 des changements récurrents de température, de pluviométrie et de sécheresse. Un fonds d'environ 100 millions d'euros a été mis en place lors du « one forest summit » en 2023 pour préserver le bassin du Congo de l'exploitation abusive et illégale des ressources naturelles en vue d'une gestion durable des forêts. Source de subsistance de près de 40 millions d'âmes, l'étendue du lac Tchad a diminué de 90% du fait de sécheresses prolongées induites par la baisse de la pluviosité.

Des contributions pertinentes sont attendues pour mieux identifier, mesurer et formuler des politiques d'atténuation des effets du changement climatique sur le système financier de la CEMAC. C'est l'objet de cette Edition spéciale de la RSF-AC dont quatre principaux axes pourront être abordés :

1. ***Intégration des risques climatiques dans la régulation financière en zone CEMAC***

   Objectif : explorer comment les autorités de régulation (COBAC, BEAC, SIMA, CIPRES et COSUMAF) peuvent intégrer les risques climatiques dans les cadres prudentiels, comptables et de supervision financière.

   Pistes : analyse comparative avec d'autres régions (Union Européenne, Afrique australe, etc.), recommandations pour adapter les ratios prudentiels, stress tests climatiques, inclusion dans les normes de reporting ESG[2].

2. ***Vulnérabilités macroéconomiques et exposition climatique des États de la CEMAC***

   Objectif : étudier les effets différenciés des chocs climatiques sur les indicateurs macroéconomiques (croissance, dette, balance courante, recettes fiscales) des pays de la zone CEMAC.

   Pistes : modélisation des impacts, typologie des risques physiques par pays, lien entre vulnérabilité climatique et soutenabilité de la dette.

3. ***Rôle des marchés financiers dans le financement de la transition écologique en Afrique centrale***

   Objectif : analyser le potentiel des marchés financiers régionaux (obligations vertes, financements durables) pour soutenir la résilience climatique.

   Pistes : état des lieux du marché régional, étude de faisabilité d'outils financiers innovants (green bonds, climate funds), cadre incitatif et réglementaire.

4. ***Gouvernance climatique et coordination régionale pour la stabilité financière***

   Objectif : identifier les mécanismes institutionnels et les politiques publiques nécessaires à une approche régionale cohérente face aux défis climatiques et financiers.

   Pistes : rôle de la CEMAC et de ses institutions, coordination des plans climatiques nationaux, stratégie régionale de résilience, gouvernance multi-acteurs.

[2] Environnemental, Social et Gouvernance

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Services Centraux
BP: 1917 Yaoundé

1. Généralités

Les articles soumis pour publication devront être des originaux rédigés en langue française et abordant des thématiques innovantes en lien avec les axes retenus. Hormis cette exigence d'ordre général, les articles ne devront, sous aucun prétexte, avoir fait l'objet de publication antérieure.

En fonction des sujets traités, les auteurs des articles publiés seront sollicités par le Secrétariat technique de la Revue de Stabilité Financière pour approfondir les résultats en vue de proposer des instruments d'analyse macroprudentiels pour la sous-région. Dans cette optique, les articles pratiques abordant la mise en place des instruments macroprudentiels pour la CEMAC sont hautement appréciés.

Les auteurs sont invités à ne soumettre qu'un texte à la fois. Par ailleurs, ils ne peuvent les proposer à d'autres revues ou éditeurs avant d'avoir reçu l'aval du Secrétariat du CSF-AC. En outre, lorsqu'un texte est publié dans la Revue, il ne peut l'être de nouveau en partie ou en intégralité sans autorisation préalable de la BEAC. Enfin, les auteurs dont les articles ne seront pas sélectionnés en seront notifiés par voie électronique.

2. Audience cible

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux personnes remplissant les conditions de soumission évoquées *supra*. Seront réceptionnées des études provenant des experts *(i)* des institutions de régulation, normalisation et supervision du secteur financier de la CEMAC, à savoir le Secrétariat Général de la CIMA, le Secrétariat Exécutif de la CIPRES, le Secrétariat Général de la COBAC, la COSUMAF, le GABAC, le GIMAC et la BEAC ; *(ii)* du milieu académique, notamment celles présentées par des enseignants chercheurs ou doctorants abordant dans le cadre de leurs travaux, des problématiques se rapportant à la thématique retenue et manifestant un intérêt particulier pour l'amélioration du cadre de suivi de la stabilité financière dans la sous-région ; *(iii)* des praticiens du secteur financier et des Administrations publiques. Rentreront dans cette dernière catégorie, les propositions d'articles des agents des Ministères en charge de l'économie ou des finances exerçant dans la CEMAC et ceux des institutions financières (FMI, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, banques commerciales, sociétés d'assurances, BVMAC, etc.).

3. Envoi et réception des propositions de contribution

Les propositions seront envoyées au Secrétariat technique de la RSF-AC (menounga@beac.int et onomo@beac.int et kouldjim@beac.int) qui se chargera de la présélection. Elles devront tenir sur trois pages maximums suivant le plan indiqué ci-après :

- page de garde donnant le titre du projet de l'article, le(s) nom(s) du ou des auteurs susceptible(s) de mener l'étude ;

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Services Centraux
BP: 1917 Yaoundé

- thème traité et son intérêt pour la compréhension de la problématique retenue ;
- revue succincte de la littérature ;
- objectif et hypothèse de l'étude ;
- approche méthodologique ;
- **résultats attendus et enseignements en termes d'implications pour la conduite de la politique macroprudentielle** ;
- références bibliographiques provisoires.

En plus des propositions de contribution, les dossiers devront comprendre les curricula du ou des auteur(s).

Il convient de préciser, en vue d'éviter toute forme d'ambiguïté, que les soumissionnaires devront s'assurer de la disponibilité de toutes les informations avant de répondre à l'appel à contribution. A toutes fins utiles, il est rappelé que le Secrétariat technique de la Revue n'intervient pas dans le processus de rédaction des articles.

4. Sélection des projets d'articles

Les soumissionnaires qui seront notifiés de la sélection de leur projet disposeront d'une période de **4 mois, à compter de cette notification,** pour faire parvenir leurs manuscrits au Secrétariat technique de la Revue qui procédera à la mise sous anonymat des articles avant de les transmettre aux examinateurs pour évaluation. Cependant, il convient de préciser que l'acceptation d'un article n'entraîne pas obligation de publication dans la Revue. Les articles devront comporter au maximum 15 pages (soit 4500 mots environ), y compris les annexes et les références bibliographiques.

5. Examinateurs

Pour garantir la crédibilité des articles qui seront publiés dans la Revue, ceux-ci seront soumis à l'évaluation des examinateurs, hors Secrétariat du CSF-AC, sélectionnés en fonction de leur compétence.

6. Secrétariat technique

Le Secrétariat de la RSF-AC veille à la bonne conduite des travaux, depuis la proposition de la thématique générale jusqu'à la publication et la notification des articles validés par le CSF-AC aux auteurs.

Il assure, entre autres :

- *la coordination des diligences administratives et techniques,* incluant la réception, l'enregistrement et la sélection des propositions d'articles, le suivi du calendrier éditorial, la mise à jour des bases de données des auteurs, la relecture des articles à publier, ainsi que l'extraction d'instruments pertinents pour renforcer le cadre d'analyse macroprudentielle ;

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Services Centraux
BP : 1917 Yaoundé

- *le processus éditorial*, notamment la vérification de la conformité des manuscrits aux normes de la revue, la transmission des manuscrits aux examinateurs pour évaluation, le suivi des retours, et la relance des évaluateurs en cas de retard ;
- *la communication,* à travers la diffusion des appels à contribution via différents canaux, la gestion des courriels, les demandes d'information et l'assistance technique aux contributeurs;
- *la mise en page et la publication,* comprenant la préparation des articles acceptés, la gestion des déclarations d'originalité, et la coordination avec les équipes de reprographie et la cellule de communication ;
- *l'archivage, la diffusion et la veille stratégique,* comprenant la mise en ligne des articles sur les sites web, la transmission des exemplaires de la RSF-AC aux institutions partenaires de la CEMAC, l'archivage des numéros, la gestion des accès (libres ou restreints), ainsi que l'amélioration continue des procédures et de la qualité globale de la revue. Le Secrétariat participe également à des formations, séminaires et réseaux éditoriaux.

7. Rémunération

En plus de la reconnaissance scientifique, chaque article publié donne systématiquement droit à une rétribution forfaitaire **d'un million (1 000 000) FCFA** sous forme d'encouragement.

8. Calendrier des travaux

Objet	Période
Etape 1 *: Soumission des propositions d'articles accompagnés du ou des curriculums vitae du ou des auteurs*	***20 juin au 31 juillet 2025***
Etape 2 *: Examen, sélection des projets d'articles et notification aux auteurs*	***1er au 30 août 2025***
Etape 3 *: Rédaction des articles*	***1er septembre au 31 décembre 2025***
Etape 4 *: Réception, envoi aux examinateurs et évaluation des manuscrits*	***10 février au 10 mai 2026***
Etape 5 *: Présentation des conclusions des examens au CSF-AC, intégration des observations par les auteurs des articles*	***15 mai - 15 juillet 2026***
Etape 6 *: Dernière évaluation par les examinateurs*	***15 juillet au 15 août 2026***
Etape 7 *: Publication de la RSF-AC - Edition 2025*	***Août 2026***

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Services Centraux
BP: 1917 Yaoundé